

Un budget 2015 offensif, de confiance et d'avenir

Le budget primitif 2015 du conseil général s'équilibre en dépenses et en recettes à 849,2 M€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 657 M€ et les dépenses d'investissement à 192,2 M€. Le recours à l'emprunt sera porté à 79,2 M€. Double objectif : renforcer l'investissement départemental (Plan collèges nouvelles générations, foyers de l'enfance, Service d'incendie et de secours, Centre des Mémoires, Projet Esch-Belval, Cité des paysages à Sion) et dynamiser l'emploi par la commande publique. Ce budget permet de maintenir un service départemental de proximité en matière de solidarité et de ne pas abandonner les missions dites facultatives, telles que l'aide aux communes ou aux associations.

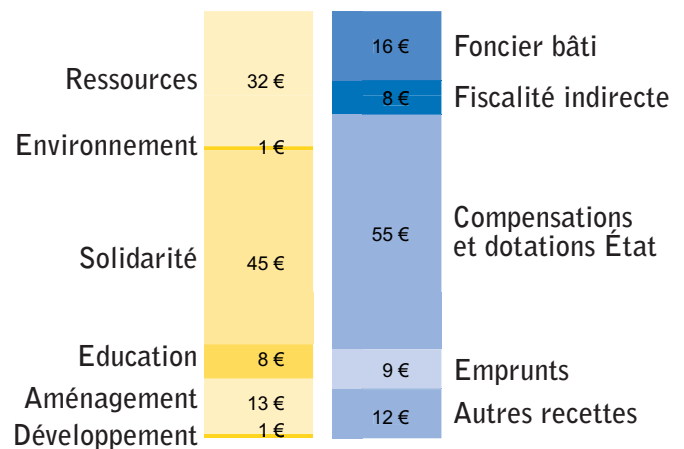
Le financement du budget primitif 2015 pour 100 euros de budget



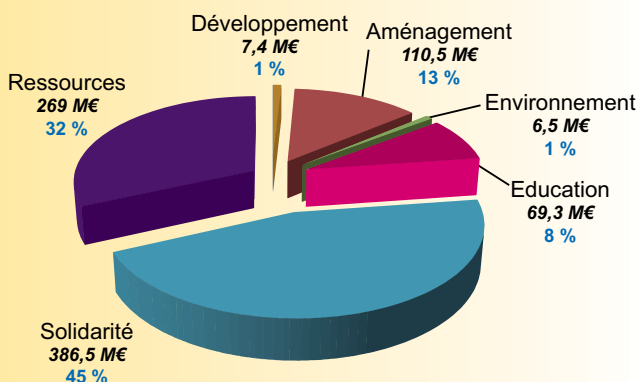
SACHEZ-LE

Budget du conseil général	849,2 M€
Fonctionnement	657 M€
Investissement	192,2 M€
Fiscalité directe (foncier bâti)	138 M€
Fiscalité transférée, compensation et dotations de l'État	467,4 M€
Autonomie fiscale du département	16,2 % 17 % en 2014 - 33 % en 2010
Allocations de solidarité (dépenses)	222,9 M€ + 5,54 % [APA : 68,4 M€, RSA : 126,2 M€, PCH : 28,4 M€]
Dette par habitant (au 31/12/2013)	352 € [Meuse : 885 € ; Moselle : 569 € ; Vosges : 752 €]
Capacité de désendettement	3,3 ans [Meuse : 7,7 ans ; Moselle : 8,4 ans ; Vosges : 4,3 ans]

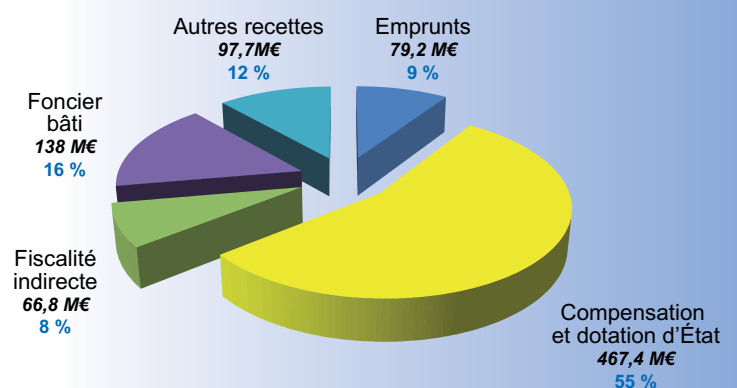
DÉPENSES RECETTES



DÉPENSES 849,2 M€



RECETTES 849,2 M€



15

chiffres clés pour 2015

- Collèges nouvelles générations 47,7 M€
- Insertion et économie solidaire 133,1 M€ (dont 126,2 M€ RSA)
- Personnes âgées 88,5 M€ (dont 68,4 M€ APA)
- Personnes handicapées 82,1 M€ (dont 28,4 M€ PCH)
- Protection maternelle et infantile et aide sociale à l'enfance 77 M€
- Appui aux territoires (CTDD) 25,2 M€
- Transports TED' 27,4 M€ (scolaires) et 12,4 M€ (lignes régulières)
- Réseau routier départemental 42,7 M€
- Château des Lumières à Lunéville 1,7 M€
- Cité des Paysages à Sion 1,1 M€
- Services d'incendie et de secours 20,8 M€
- ARTEM Nancy 2,15 M€
- Liaison Routière Belval et liaison A33/A31 (Allain) 5,6 M€
- Centre des mémoires 9,15 M€
- Environnement et espaces naturels sensibles 4,9 M€

Solidarité

En 2015, la mission mobilise **386,5 M€**

L'insertion et l'économie solidaire sont dotées de 133,1 M€ (dont 126,7 M€ pour le RSA). Le département poursuivra les actions permettant l'accès des bénéficiaires du RSA à un emploi digne et durable.

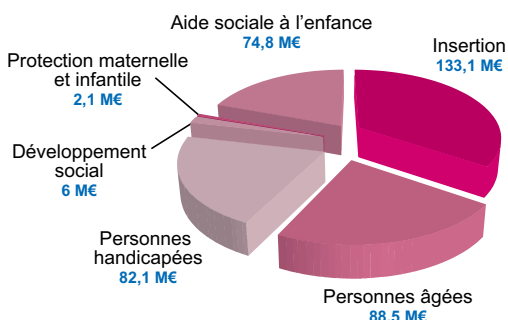
Personnes âgées : le budget s'élève à 88,5 M€ (dont 68,4 M€ pour l'APA, 19,5 M€ pour les frais de séjour en établissement et 600 000 € de subventions d'investissement).

Personnes handicapées : 82,1 M€ dont 28,4 M€ pour la PCH, 4,7 M€ pour l'ACTP, 1,1 M€ pour la MDPH et 47,9 M€ pour les frais de séjour en établissement.

Développement social : 6 M€ dont 3,6 M€ pour les actions en faveur du logement des personnes, 2,1 M€ pour les actions sociales de proximité et 300 000 € au titre de la protection des adultes vulnérables.

Protection maternelle et infantile : 2,1 M€

Aide sociale à l'enfance : 74,8 M€ dont 16 M€ pour les actions à domicile et 58,2 M€ pour les enfants confiés. En investissement, 500 000 € au REMM (nouveaux bâtiments).



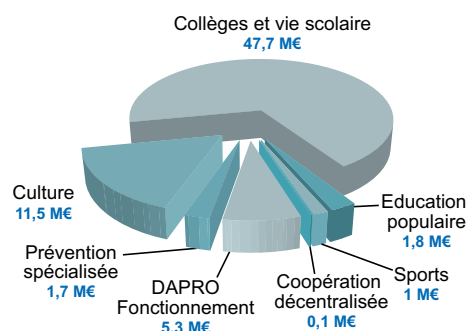
Éducation

En 2015, la mission mobilise **69,3 M€**

Dans le cadre du PCNG, 47,7 M€ dont 18,7 M€ en fonctionnement et 29 M€ en investissement (constructions neuves, restructurations lourdes ou partielles). 1,7 M€ pour la prévention spécialisée, 300 000 € pour citoyenneté et lien social, 1 M€ pour les sports et 1,8 M€ pour l'éducation populaire. Le budget culturel sera de 11,5 M€ dont, en investissement, le Centre des Mémoires (9,15 M€) et le lancement des travaux du centre des ressources de la médiathèque de Meurthe-et-Moselle.

Ce budget permet également de conduire des politiques destinées à renforcer l'attractivité des territoires et développer les actions éducatives et culturelles innovantes (Musique vivante en maisons de retraite, accompagnement et professionnalisation des acteurs culturels, mémoire de la Première Guerre Mondiale).

Le département continuera à accompagner les partenaires œuvrant dans l'animation culturelle et soutiendra les manifestations et projets d'envergure portés par les associations. 5,3 M€ seront consacrés au dispositifs d'appui aux projets territoriaux dans le cadre du CTDD (DAPRO fonctionnement).



ACTP
Allocation compensatrice pour tierce personne

APA
Allocation personnalisée d'autonomie

ASE
Aide sociale à l'enfance

CTDD
Contrat territorialisé de développement durable

DAPRO
Dotation d'appui aux projets de territoire

MDPH
Maison départementale des personnes handicapées

PCH
Prestation de compensation du handicap

PCNG
Plan Collèges Nouvelles Générations

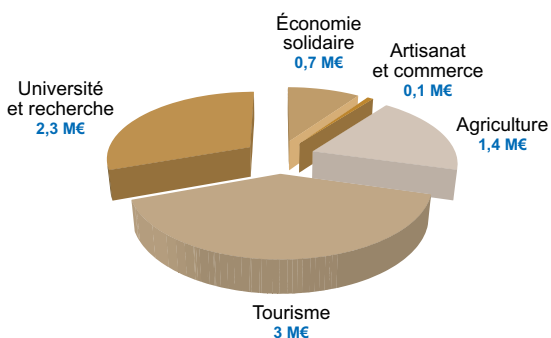
REMM
Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle

RSA
Revenu de solidarité active

Développement

En 2015, la mission mobilise **7,4 M€**

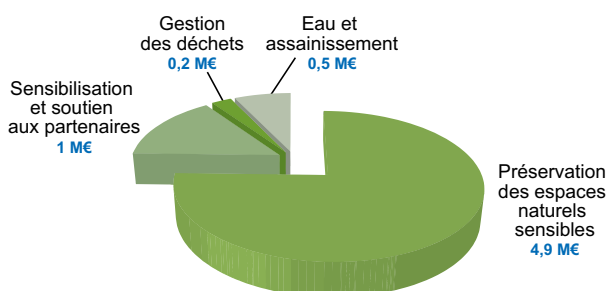
Le département a réorienté ses politiques de développement économique et a affirmé ses orientations en matière d'économie solidaire. Le budget permet de poursuivre le dispositif expérimental de la pépinière emplois d'avenir et de renforcer les actions de soutien aux parcours de créateurs d'activité. Il permet également l'accompagnement des structures d'insertion par l'activité économique. 1,4 M€ sont affectés à la politique agricole, 1,7 M€ au Château des Lumières à Lunéville dont 800 000 € d'investissement ; 1,1 M€ pour la Cité des paysages à Sion. Le département poursuivra son soutien aux universités (2,15 M€ au projet ARTEM et 100 000 € pour l'appui aux étudiants).



Environnement

En 2015, la mission mobilise **6,5 M€**

Le département poursuit son action en matière de gestion et de préservation des ENS à hauteur de 4,9 M€. Ceci permet notamment la mise en service de la Cité des Paysages sur le site de Sion. Le département apporte également sa contribution au financement du CAUE (970 000 €). Les dépenses relatives aux ENS et au CAUE sont financées par la taxe d'aménagement (4,2 M€). Le diagnostic sanitaire des arbres d'alignements remarquables des routes départementales se poursuit. 2015 verra la mise en œuvre opérationnelle du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées.



Aménagement

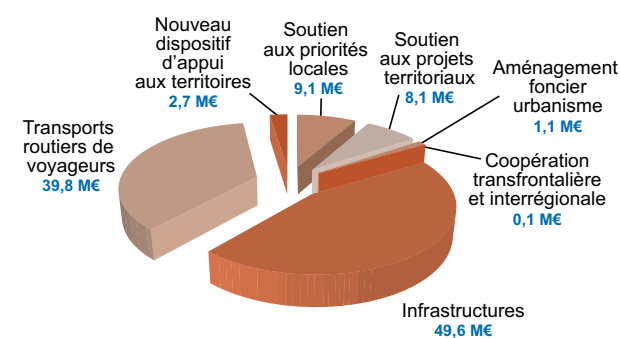
En 2015, la mission mobilise **110,45 M€**

Appui aux territoires : 19,9 M€ dans le cadre des CTDD, 1,1 M€ à l'aménagement foncier, 100 000 € à la coopération transfrontalière et interrégionale.

Infrastructures : 33 M€ dont 7,7 M€ pour les opérations neuves (4,7 M€ pour la liaison Belval / A30, 900 000 € pour la liaison A330-A31), 6 M€ pour les ponts, 16,5 M€ pour l'entretien maintenance et 1,8 M€ pour la 2^e phase LGV Est. 9,7 M€ en fonctionnement dont 8,1 M€ pour l'entretien maintenance des routes départementales et 1,3 M€ pour les ponts.

Réseau hauts débits : 3 M€ en fonctionnement et 3,9 M€ en investissement.

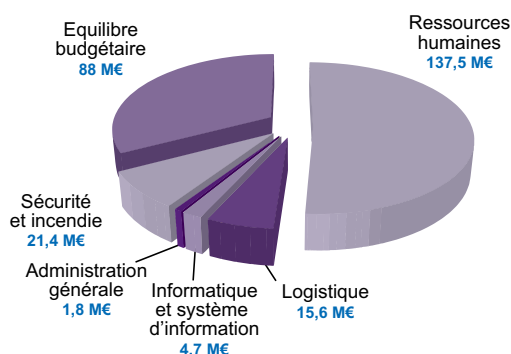
Transports : 27,4 M€ pour les transports scolaires et 12,4 M€ pour le service des transports réguliers.



Ressources

En 2015, la mission mobilise **269 M€**

La mission concerne les ressources humaines (137,5 M€), la logistique (15,6 M€ dont 5 M€ d'investissement), les systèmes d'information (4,7 M€ dont 2,7 M€ d'investissement) et l'administration générale (1,8 M€). La mission assure également la prise en charge de la sécurité au travers du SDIS (20,8 M€ en 2015 contre 18,9 M€ en 2014) ainsi que l'entretien des bâtiments départementaux accueillant les services de la Gendarmerie Nationale. A noter que les opérations financières liées à la gestion de la dette sont incluses dans cette mission à hauteur de 88 M€. L'annuité 2015 de la dette s'élève à 33,2 M€.



CAUE
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CTDD
Contrat territorialisé de développement durable

ENS
Espace naturel sensible

LGV
Ligne à grande vitesse

SDIS
Service départemental d'incendie et de secours

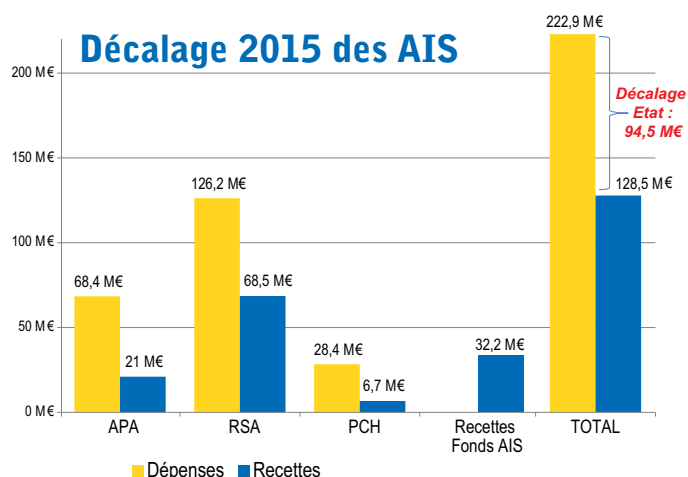
Allocations individuelles de solidarité (AIS)

Poids des allocations individuelles de solidarité dans le budget 2015 : 222,9 M€ (+ 5,54 points), soit 27 % du budget

Le 16 juillet 2013, dans le cadre des Accords de Matignon, pour lesquels Michel Dinet, premier vice-président de l'Assemblée des départements de France (ADF) s'est fortement engagé, le Premier Ministre fait inscrire dans la loi de finances 2014 des mesures nouvelles. Elles vont permettre aux départements de mieux faire face, dans un cadre maîtrisé, au financement des trois AIS dont la loi leur confie la charge :

- Création d'un fonds de compensation à hauteur de 830 M€ alimenté par le transfert des frais de gestion de la fiscalité foncière bâtie perçue jusqu'en 2013 par l'État.
- Possibilité pour les assemblées départementales de relever le plafond de perception des droits de mutation à titre onéreux (droits perçus sur les transactions immobilières). A ce titre, l'assemblée départementale, lors de sa session du 27 janvier 2014, a porté le taux départemental de droits de mutation à 4,5 % à compter du 1^{er} mars 2014.
- Création d'un fonds de solidarité entre les départements.

Grâce aux accords de Matignon, ce sont ainsi 32,2 M€ de compensation supplémentaire de l'État assurée en 2015, évitant une réduction d'autant des dépenses déjà fortement contraintes. C'est l'équivalent de trois collèges neufs, ou des 2/3 des dépenses sur les routes ou encore 1,5 fois l'aide aux communes.



Diminution des dotations d'État

Le gouvernement a engagé, sur la période 2015-2017, un pacte de responsabilité et de solidarité, qui se traduit par un principe général de diminution de la dépense publique dans l'ensemble des secteurs. C'est une économie de 50 milliards d'euros qui est recherchée, dont 21 milliards pour la seule

année 2015. Pour le conseil général, cela se traduit par une diminution cumulée de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'ordre de 78 M€ sur la totalité des trois années par rapport à 2014, dont 13 M€ de baisse de dotations de l'État dès 2015.

Trois piliers

Le budget 2015 confirme les orientations des politiques départementales engagées depuis 1998.

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour soutenir l'investissement à un niveau aussi haut que possible.
- Préserver la capacité d'action des partenaires du département en priorisant les économies sur l'action du département.
- La construction de l'équilibre budgétaire dépend aussi de l'évolution de la concertation en cours avec l'État, notamment sur les AIS.

Quatre grandes lignes pour 2015

Projet Départemental confirmé

Dans un contexte de tension budgétaire pour les collectivités, le conseil général fait le choix de porter ses efforts de gestion sur ses propres politiques publiques afin de ne pas pénaliser ses partenaires : acteurs associatifs du sport, de la culture, de l'éducation, acteurs économiques, communes et intercommunalités.

Stabilité fiscale maintenue pour soutenir le pouvoir d'achat

En 2015, les impôts relevant du conseil général n'augmenteront pas. Le taux de la taxe du foncier bâti est inférieur à la moyenne des départements (17,24 % contre 18,68 %) et à la moyenne des départements de la même strate (17,24 % contre 17,27 %).

Augmenter l'investissement

pour soutenir l'emploi et les entreprises
Grâce à une gestion rigoureuse depuis 1998, le département peut faire un nouvel effort d'investissement en 2015. Il s'agit d'améliorer le service public et de soutenir, par la commande publique, les entreprises et l'emploi meurthe-et-mosellans.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Afin de préserver la bonne capacité d'autofinancement du département, le budget 2015 confirme la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans toutes les politiques publiques et la recherche de nouvelles mutualisations et coopérations avec ses partenaires.